

BULLETIN DU COLLEGE INTERNATIONAL DE LA GARANTIE 2020 - 2022

Echos, **E**choes, **E**cos, **E**chi n° 1

Nouvelle série 2020-2022

Le CIG 2020/2022 a pris ses fonctions par temps de pandémie. Il a donc pu se réunir chaque mois par Zoom, depuis janvier, et il ouvre ici une nouvelle série de son bulletin Echos, Echoes, Ecos, Echi. L'intention reste la même : poursuivre une communication régulière avec l'ensemble des membres. Nous voudrions permettre à tous, et spécialement à ceux qui ne sont pas actuellement engagés dans le dispositif de la garantie, de suivre le travail qui se fait dans le CIG autant que les interrogations qui s'y déploient en marge de sa mission spécifique qui est de statuer sur les témoignages de passes. Pour ce premier numéro et afin que chacun puisse identifier les membres des différents dispositifs qui composent ce CIG, nous avons voulu nous présenter brièvement. Voici donc une prise d'écran de notre dernière réunion, avec le nom de chacun sous sa photo, et une ligne rédigée par les 17 membres pour indiquer sa situation géographique et sa place dans l'EPFCL.

Le 9 avril 2021

Sommaire

- Présentation des membres du CIG
- Le travail du premier trimestre
- Le CAOÉ
- Les cartels de la passe
- Le travail du CIG
- Le règlement du CIG mis à jour en avril 2021
- Annexe : 2 messages du CAOÉ

• PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CIG

Ana Alonso. España. Madrid. F8-España, AME de la EPFCL

Sidi Askofaré, France, Toulouse, AME de l'EPFCL

Julieta De Battista Argentina, Buenos Aires, CLGAL/ALSUR, Analista de la Escuela EPFCL 2018-2021

Cathy Barnier, France, Paris, AME de l'EPFCL

Sandra Berta, Brasil, FCL-São Paulo, CLGAL - Brasil, AME de la EPFCL

Nicolas Bendrihen, France, Paris, AME de l'EPFCL

Christophe Charles Epfcl France, Pertuis

María de los Angeles Gómez. Puerto Rico, ALNORTE, AME Escuela EPFCL

Marie-José Latour, France, Tarbes, AME de l'EPFCL

Fernando Martínez, Argentine, Puerto Madryn, Foro patagonico del CL, CLGAL/ALS, AME de l'EPFCL

Beatriz Oliveira, Brasil, FCL-São Paulo, CLGAL- Brasil, AME de la EPFCL

Mikel Plazaola, España F8, Foro Psicoanalítico del País Vasco, San Sebastian, AME de la EPFCL

Manel Rebollo, España, Tarragona, F8. Fòrum Psicoanalític Mare Nostrum, AME de la EPFCL

Sophie Rolland-Manas, France, Narbonne, Analyste de l'École 2018-2021

Trinidad Sánchez-Biezma, España, Madrid, F8-España, AME de la EPFCL

Colette Soler, France, Paris, AME de l'EPFCL

Bernard Toboul, France, Paris, AME de l'EPFCL

Capture d'écran de la réunion du CIG du 4 avril 2021



• TRAVAIL DU CIG, PREMIER TRIMESTRE 2021

Dates des réunions du CIG

Les réunions ont commencé en février et se tiennent tous les premiers dimanches du mois.

Chacune se tient en deux langues, français espagnol, deux collègues se proposant en début de réunion pour assurer à tour de rôle la traduction simultanée des collègues. Quant aux secrétaires, elles se traduisent réciproquement.

Pour le reste nous ne retenons ici que ce qui mérite d'être mentionné et laissons de côté toutes les démarches imposées par le fonctionnement habituel, tels par exemple que les contacts avec les DEL.

• Le CAOÉ

Sa composition

Le CAOÉ a été composé comme prévu des deux secrétaires d'Europe et d'Amérique plus quatre membres, l'ensemble des dispositifs y étant représentés. Il comprend :

Julietta De Battista pour l'Amérique Latine Sud

Sandre Berta (secrétaire) pour le Brésil

Mikel Plazaola pour l'Espagne

Colette Soler (secrétaire) pour la France

María de los A. Gómez (ALN) pour l'Amérique Latine Nord (Puerto Rico)

Maria Teresa Maiocchi, pour l'Italie-FPL

1. Il s'est réuni par Zoom le 26 mars pour étudier les tâches qui lui reviennent au moment actuel de l'École. Il a souhaité travailler au développement de liens nouveaux et multiples qui assurent une meilleure cohésion de l'ensemble de l'École. D'où son initiative, après concertation avec l'ensemble du CIG, d'un Réseau de cartels d'École intercontinentaux et bilingues travaillant sur la psychanalyse en intension. Un message a été diffusé pour annoncer l'initiative, puis un second pour sa mise en marche (voir annexe).

2. Il a composé **ses propres équipes de traduction** en sollicitant un collègue de chaque langue chargé de composer un groupe de traducteurs et de gérer son travail au cas par cas.

L'équipe est constituée de :

Beatriz Oliveira, pour la traduction vers le portugais de l'espagnol et du français

Manel Rebollo, pour la traduction vers l'espagnol du portugais et du français

Diego Mautino, pour les traductions vers l'italien

Susan Schwartz pour les traductions vers l'anglais.

Sidi Askofaré pour les traductions vers le français de l'espagnol et du portugais

• LES CARTELS DE LA PASSE

Nous avons gardé les dispositions antérieures : ces cartels sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, avec des collègues des trois dispositifs d'École et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques.

Une passe était terminée lors de la prise de fonction du CIG. Le cartel composé pour recevoir le témoignage comprenait Christophe Charles, Marie-José Latour, Sophie Rolland Manas, María de los A. Gómez, et Manel Rebollo. Une nomination d'Analyste de l'École a été prononcée pour Anastasia Tzavidopoulou que le communiqué du CIG du 8 mars 2021 a fait connaître à la communauté.

• LES ÉLABORATIONS ATTENDUES DU CIG.

(Voir ci-dessous la mise à jour du Règlement de la passe.)

Une nouveauté sur ce point. Nous allons expérimenter durant les deux années de notre mandat une innovation conséquente dans la modalité du travail à plusieurs par rapport aux cartels permanents qui avait été lancés en 2014. Les débats épistémiques auront lieu non plus dans ces cartels, qui malgré leur mérite avaient l'inconvénient de fractionner les échanges, mais dans les réunions plénières des 17 membres du CIG. L'organisation pratique est à définir, mais on pourra débattre aussi bien à l'occasion des passes entendues, que sur des thèmes concernant les repères de structure qui orientent les décisions des cartels de la passe, etc. Une évaluation de cette formule sera à faire évidemment le moment venu.

L'équipe de traduction du CIG a été composée pour les textes que le CIG sera amené à diffuser. Elle comprend :

Ana Alonso, pour l'espagnol

Marie-José Latour pour le français

Béatriz Oliveira, pour le portugais

Marina Sévérini, pour l'italien

Devra Simiu, pour l'anglais

• RÈGLEMENT DU CIG (en bleu : modifié en avril 2021)

1 - Les instances du dispositif de la passe

- 1.1. CIG
- 1.2. Secrétariat du CIG
- 1.3. CAOÉ
- 1.4. Les cartels
- 1.5. Les secrétariats locaux de la passe

2 - Fonctionnement du dispositif de la passe

- 2.1. La liste des passeurs
- 2.2. Les étapes du fonctionnement
- 2.3. La transmission des réponses des cartels
- 2.4. Les passeurs
- 2.5. La Commission internationale d'agrément des AME

3 - Annexe : l'admission des membres de l'École

1 - LES INSTANCES DU DISPOSITIF DE LA PASSE 2021/2022

1.1. CIG

8 membres pour le dispositif de la France et rattachés :

Sidi Askofaré, Nicolas Bendrihen, Cathy Barnier, Christophe Charles, Marie-José Latour, Sophie Rolland Manas, Colette Soler, Bernard Toboul

4 membres pour le dispositif de l'Espagne :

Ana Alonso, Mikel Plazaola, Manel Rebollo, Trinidad Sánchez Biezma

5 membres pour le dispositif de l'Amérique :

Julieta De Battista (ALS), Sandra Berta (Brasil), María de los A. Gómez (ALN), Fernando Martínez (ALS), Beatriz Oliveira (Brasil),

1.2. SECRETARIAT DU CIG

Colette Soler (pour l'Europe) et Sandra Berta (pour l'Amérique).

1.3. COLLEGE D'ANIMATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE (CAOE) 2021-2022

Julieta de Battista (ALS), Sandra Berta (Brésil). María de los A. Gómez (ALN), Maria-Teresa Maiocchi (Italie-FPL), Mikel Plazaola (Espagne), Colette Soler (Europe)

1.4. LE TRAVAIL DU CIG

1. **Les cartels de la passe.** Ils statuent sur les passes et sont composés au sein du CIG au cas par cas, selon les passes terminées à étudier, et en fonction des compatibilités linguistiques et des incompatibilités analytiques.

2. Les 17 membres du CIG se réunissent périodiquement comme ils le font déjà au sujet des passes après que les cartels de la passe se soient prononcés, pour élaborer sur des problèmes cruciaux de la psychanalyse en intension, ceux surtout qui se présentent dans les passes entendues. Cette nouvelle disposition vise à une meilleure mise en commun. Ils veilleront à rendre compte de leurs débats et à évaluer cette nouvelle formule de travail à la fin de leur mandat.

1.5. LES DISPOSITIFS LOCAUX D'ÉCOLE

FRANCE

Commission de l'accueil et de la garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) :

Anne Marie Combres, Marie Noëlle Jacob Duvernet, Didier Grais (Secrétaire), François Lespinasse, Colette Sepel

ESPAGNE

Commission d'admission et de garantie – CAG – DEL-F9 (FFCLE) :

Dolors Camos (dossiers de la garantie), Camila Vidal (secrétariat de la passe), Rithée Cevasco (demandes d'entrée comme membre d'école)

AMERIQUE

Commission locale de la garantie pour l'Amérique

CLGAL (ALN-ALS-Brasil) – (secrétariat de la passe)

Maria Vitória Bittencourt (Brésil), Dominique Fingermann (Brésil), Leonardo Leibson (ALS), Beatriz Helena Maya (ALN)

2 – FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LA PASSE

2.1. LA LISTE DES PASSEURS

Elle est établie dans chaque dispositif par les secrétariats locaux de la passe (voir plus bas § 2.2.), sur proposition des AME du dispositif ou d'un autre, si le passeur y vit, parle la langue et y exerce son activité principale. Les secrétariats locaux la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

2. 2. LES ETAPES DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Les demandes de passe sont reçues localement par les secrétariats de la passe qui établissent en outre la liste des passeurs. Cette liste est révisée et mise à jour régulièrement par ces mêmes secrétariats. Le candidat est reçu par un membre du secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son secrétariat qui entérine ou décline la demande. Le secrétaire transmet la réponse de son secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs. Il prévient aussi le passant que lorsque son témoignage est terminé, il doit en informer le ou la secrétaire. Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Les secrétaires de la passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :

- la liste des demandes de passe ;
- la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre du secrétariat, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution à un cartel de la passe.

Le secrétariat du CIG décide avec les membres du CIG de la composition des cartels pour les diverses passes en tenant compte des langues et des incompatibilités. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois des personnes trop proches.

2.3. TRANSMISSION DES REPONSES DES CARTELS DE LA PASSE

Le cartel rédige sa réponse à l'adresse du passant sans avoir à la justifier et sous la forme la plus simple. Selon le cas : « Le cartel vous a nommé(e) AE » ou « Le cartel ne vous a pas nommé(e) AE. » Il transmet à cette occasion la liste des membres du cartel qui avait été composé pour cette passe. Sur cette base, chaque cartel aura évidemment à évaluer en fonction des cas particuliers, s'il veut ajouter quelque chose. La réponse est transmise sans délai.

Un membre du cartel, choisi par le cartel, transmet oralement la réponse au passant, en présence quand c'est possible, ou par téléphone quand les distances ne le permettent pas. Le passant peut à sa demande, s'il le souhaite, rencontrer ensuite un autre membre du cartel.

La réponse nomination ou non nomination est communiquée pour archivage, avec la composition du cartel de la passe, au secrétariat du CIG et au secrétariat de la passe du dispositif concerné.

Le secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes. La version papier de ce *Cahier des passes* est transmise de CIG en CIG.

Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

2.4. LES PASSEURS

Les AME de l'EPFCL peuvent désigner des passeurs comme le prévoit le texte des « Principes ». Ils le font, au moment qui leur paraît opportun auprès du secrétariat de la passe de leur dispositif local d'École (DEL) ou d'un autre, si le passeur y vit, parle la langue et y exerce son activité principale.

Les secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste *de* passeurs comprenant les passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins. Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

Le mandat du passeur est limité deux ans ou trois passes. Si deux ans après sa désignation un passeur n'a pas été tiré au sort, l'AME qui l'a désigné en est informé et peut ou non renouveler cette désignation.

Il est nécessaire que les secrétariats de la passe s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer son témoignage sans délai, et qu'ils veillent à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

2.5. LA COMMISSION INTERNATIONALE D'AGRÈMENT DES AME

Composition de la Commission

La deuxième année de son mandat, le CIG compose en son sein la Commission internationale d'agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'École en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée en juin/juillet de cette deuxième année.

Fonctionnement

Au début de son fonctionnement, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent quant aux critères et au recueil des informations sur les AME possibles, notamment pour les Forums rattachés à un dispositif. Les Commissions locales pour la garantie transmettent, dans les délais établis par le CIG, les propositions d'AME qu'ils considèrent devoir être examinées par la Commission d'agrément internationale (CAI).

3 – ANNEXE : L'ADMISSION DES MEMBRES DE L'ÉCOLE

A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'École

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'École, paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact, et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'École.

B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes de la Commission ne paraissent pas de trop. On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient. Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Cette dimension internationale doit être présentée lors du premier entretien afin que le candidat en ait pris connaissance avant le deuxième entretien. Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, *etc.* sont un facteur objectif de l'implication du candidat à prendre en compte. La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif-France : la condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Sur cette base la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas. Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.

● ANNEXE : 2 MESSAGES DU CAOÉ

1 - 30/03/2021

COLLEGE D'ANIMATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE (CAOE)

Le CAOÉ après un premier tour d'horizon a conclu d'abord que notre École est loin d'être en panne : Le dispositif de la passe fonctionne et le travail des AE est présent dans la communauté ; les Rencontres internationales d'École initiées par cette même instance en 2008 sont désormais régulières lors des Rendez-vous de l'IF, des Conventions Européennes et des Symposiums Interaméricains ; plus localement les activités d'étude, séminaires et cartels notamment, fonctionnent partout dans l'École.

Le projet du CAOÉ pour ces deux prochaines années serait donc d'améliorer la synergie et la cohésion entre ces différentes activités, non pas tant au niveau des directions entre lesquelles les échanges ne manquent pas

mais à la base où les activités se développent encore souvent un peu trop en vase clos malgré les efforts pour contrer les mouvements centrifuges dus, pour ce qui ne dépend pas de nous, non seulement aux distances mais à la différence des langues et des cultures. L'établissement de liens de travail nouveaux serait donc une avancée à développer.

Le CAOÉ lance dans ce but une nouvelle initiative.

Le réseau des cartels d'École intercontinentaux et bilingues.

Chacun de ces cartels travaille au niveau de la psychanalyse en intension, du questionnement du discours analytique en acte dans les cures et des divers textes qui s'y rapportent.

Chacun réunit des membres des grandes zones linguistiques : d'une part de l'Europe (Espagne, Italie, zone francophone et rattachés) d'autre part de l'Amérique du sud (ALS, ALN, Brésil) ; deux langues au moins sont représentées dans chacun des cartels.

Pour la constitution de ces cartels, nous sollicitons tous les membres d'École, mais prioritairement pour le démarrage les membres des instances déjà concernées par les questions d'École, CIG, et DEL de nos trois dispositifs actuels.

Les membres du CAOÉ se chargeront des premiers contacts nécessaires à la mise en œuvre. Une fois composés, ces cartels d'École seront répertoriés au fur et à mesure par les deux secrétaires du CAOÉ.

Un bulletin regroupant des travaux de ces cartels pourra être envisagé ultérieurement, également des contributions dans *Wunsch*, voire des journées ou demi-journées.

Le CAOÉ 2021/2022

Julieta De Battista pour l'Amérique Latine Sud

Sandre Berta (secrétaire) pour le Brésil

Mikel Plazaola pour l'Espagne

Colette Soler (secrétaire) pour la France

María de los A. Gómez (ALN) pour l'Amérique latine Nord (Puerto Rico)

Maria Teresa Maiocchi, pour l'Italie-FPL

2 – 10/04/2021

Du CAOÉ 2020-2022 aux membres d'École de l'EPFCL

Cher(e)s Collègues,

Suite au lancement d'un réseau de Cartels d'École du CAOÉ, intercontinentaux et bilingues, nous proposons quelques indications pratiques pour les collègues qui souhaitent prendre l'initiative d'un tel cartel mais qui ne sauraient pas comment procéder.

Précisons d'abord la règle de composition qui s'applique à tous ces cartels sans exception. Ils doivent comprendre deux ou trois membres de chacun des deux ensembles que sont, d'un côté l'Europe (Espagne, France et rattachés, Italie) où se situe deux de nos dispositifs de la garantie et où les langues représentées sont anglais, espagnol, italien, français, de l'autre côté l'Amérique (ALSud, ALNord, et Brésil) où se situe l'autre dispositif de la garantie et où les langues représentées sont espagnol et portugais. Ainsi ces cartels réuniront des collègues de deux continents différents et parlant au moins deux langues différentes, le but étant de favoriser, comme nous l'avons dit, des liens nouveaux et multiples pour le travail d'École sur la psychanalyse en intension.

Ça n'implique évidemment pas que l'on parle plusieurs langues dans le cartel — ce qui risquerait de rendre les échanges difficiles. On pourra y parler l'une ou l'autre langue mais tous les membres doivent avoir une langue commune.

Sur ces bases, la démarche à suivre pour composer un cartel peut être la suivante :

1. Le collègue qui veut en prendre l'initiative s'associe à un ou deux collègue(s) de son continent — ce sera plus probablement de son Forum, mais pas obligatoirement — pour constituer le premier noyau du cartel. Il leur faut ensuite envisager de s'associer deux ou trois collègues de l'autre continent.

Plusieurs cas de figure peuvent alors se présenter.

Prenons un exemple : un projet de cartel part d'un collègue de France.

Premier cas : les deux ou trois parlent par exemple espagnol. Ils peuvent alors s'associer à n'importe quel collègue de l'Amérique latine, et le cartel se déroulera alors en espagnol.

Deuxième cas : tous ne parlent pas l'espagnol, alors il leur faut s'associer à des collègues d'Amérique latine ou du Brésil qui parlent aussi leur langue et le cartel se tiendra en français.

De même pour tout autre projet de cartel qu'il émane de l'Europe ou de l'Amérique.

2. Le pas suivant va sans doute mettre un certain nombre de collègues dans l'embarras. Comment assurer la rencontre avec des collègues de l'autre continent que l'on ne connaît pas ?

Dans le cas où il a déjà des connaissances directes il suffira évidemment de s'adresser à elles soit pour les solliciter personnellement, soit pour qu'elles aident à trouver d'autres collègues.

Si ce n'est pas le cas, on pourra s'adresser au CAOÉ qui aidera à assurer, au moins au début, une connexion intercontinentale dont les modalités seront précisées dans un message ultérieur.

3. Une fois le cartel constitué, on le déclare auprès du CAOÉ et les secrétaires en tiennent le registre, en vue d'un catalogue spécifique. Le CAOÉ veillera dans un deuxième temps à ce que soient assurés des espaces de débat entre ces cartels ainsi qu'une transmission régulière à l'ensemble du CIG.

La déclaration mentionne :

le nom de l'initiateur, initiatrice du cartel

les noms des membres

l'indication du Forum de chacun(e)

leur adresse de courriel

Nous espérons que ces indications permettent à chacun de ceux qui le souhaite, qu'il soit membre d'une instance de direction ou simple membre d'École, de commencer dès maintenant à mettre en place le cartel auquel il pense.

Avec nos cordiales salutations,

Le CAOÉ